

Mgr Bourget et le début de la guerre d'Italie (27 avril 1859) Une lettre pastorale collective qui ne parut jamais

François Beaudin, prêtre

Volume 23, Number 2, septembre 1969

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/302875ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/302875ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Beaudin, F. (1969). Mgr Bourget et le début de la guerre d'Italie (27 avril 1859) : une lettre pastorale collective qui ne parut jamais. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 23(2), 285–297. <https://doi.org/10.7202/302875ar>

DOCUMENTS INÉDITS

MGR BOURGET ET LE DÉBUT DE LA GUERRE D'ITALIE (27 avril 1859)

UNE LETTRE PASTORALE COLLECTIVE QUI NE PARUT JAMAIS

INTRODUCTION

Le texte que nous présentons ici fut rédigé par Mgr Bourget dans les quelques jours qui suivirent la déclaration de guerre entre l'Autriche et le royaume du Piémont, le 27 avril 1859.

Afin de le situer, revenons un peu en arrière.

L'année 1858 avait été marquée, tant en Europe que dans le Bas-Canada, par des événements d'une grande importance. En Europe, l'attentat d'Orsini du 14 janvier contre l'Empereur et l'Impératrice, à Paris, avait été le début d'une nouvelle attitude de Napoléon III, tant dans sa politique intérieure que dans sa politique extérieure avec le royaume du Piémont. La *Gazette officielle du Piémont* publiait, le 31 mars, les deux lettres d'Orsini où celui-ci suppliait l'Empereur de porter secours à l'œuvre de l'unité italienne. Tout cela aboutit, le 21 juillet, à la signature, à Plombières, d'une convention entre Napoléon III et Cavour où était établie la nouvelle attitude de la France face aux volontés annexionnistes du royaume du Piémont.¹

Dans le Bas-Canada, la lutte menée par l'*Institut Canadien* en faveur des idées libérales avait subi un dur coup. Le 10 mars, Mgr Bourget publiait une première lettre pastorale sur la Révolution; le 30 avril, une seconde, sur l'Index; enfin, le 31 mai, une troisième sur les Instituts, où l'*Institut Canadien* était clairement visé. Plusieurs membres de l'Institut démissionnèrent, dont un certain nombre fondèrent l'*Institut canadien-français*.²

En 1859, Napoléon III et Cavour entreprirent l'escalade verbale qui devait mener à la déclaration de guerre entre

¹ Voir Fernand Mourret, *Histoire générale de l'Eglise*, t. VIII: L'Eglise contemporaine (Bloud et Gay, Paris, 1928): 451-457, et Adrien Dansette, *L'attentat d'Orsini* (Paris, 1964).

² Sur tout le contexte de cette période au Bas-Canada, voir Philippe Sylvain, "Libéralisme et ultramontanisme au Canada français: affrontement idéologique et doctrinal (1840-1865)", I: 111-138, II: 220-255, dans *Le Bouclier d'Achille*, W.L. Morton, éd., (McClelland and Stewart Ltd, Toronto et Montréal, 1968) 334 p.

l'Autriche et le royaume du Piémont. L'intransigeance de l'Autriche provoqua, le 27 avril, la déclaration de guerre par la France et le Piémont contre celle-ci, alors que, le 19, sur les fortes pressions de Napoléon III, Cavour avait été obligé d'accepter de désarmer.³

Ce même 27 avril, le pape Pie IX, directement concerné par la question de l'unité italienne, puisque de lui relevaient les États Pontificaux, publia une Lettre apostolique ("Cum sancta") adressée aux Evêques du monde entier où il les invitait à faire prier leurs fidèles pour le retour à la paix.⁴ Quelques jours plus tard, les journaux du Bas-Canada publiaient la Lettre de Pie IX, si bien que le 13 mai Mgr Bourget avait déjà pu composer un projet de circulaire au clergé et un projet de lettre pastorale collective des évêques de la province ecclésiastique de Québec *sur l'union qui devrait régner entre tous les catholiques*. Ce sont de larges extraits de ces deux documents inédits que nous publions aujourd'hui.

Par ces documents, Mgr Bourget voulait répondre à l'invitation de Pie IX demandant de faire prier les fidèles pour la paix. Il voulait donner plus de force à cette demande en invitant ses collègues de la province ecclésiastique à se joindre à lui.

Comme première démarche, après avoir composé son texte, il se devait de le soumettre à l'Archevêque, qui aurait ensuite demandé l'appui des autres suffragants. Malheureusement pour Mgr Bourget, Mgr Baillargeon ne voulut pas emboîter le pas. Voici comment il répondit à la demande de Mgr Bourget, le 6 juin suivant, dans une lettre écrite de l'Archevêché de Québec :

Monseigneur, J'ai lu avec attention et un vif intérêt le projet de Lettre pastorale que votre gr. a bien voulu soumettre à mon examen. Devant partir demain à midi, pour ma visite, dans les occupations des préparatifs indispensables d'un semblable voyage, je n'ai que le temps de vous dire que j'ai admiré l'esprit de piété, de charité, et de tendre sollicitude qu'elle respire, ainsi que la science des choses de Dieu qui a présidé à sa rédaction: et d'ajouter néanmoins qu'il me semble qu'elle ne peut être publiée avec avantage; 1) parce qu'elle est trop longue; 2) parce qu'elle me paraît insister sur des idées générales, et des lieux communs, qui ne sont point l'objet que l'on s'y propose, et qui empêche de le voir clairement; 3) parce qu'elle renferme sur la guerre qui vient d'éclater entre la France et l'Autriche, des consi-

³ Charles H. Pouthas, *Démocraties et capitalisme* (1848-1860) (Presses Universitaires de France, Paris, 3e éd., 1961), 575.

⁴ Original imprimé aux *Archives de la Chancellerie de l'Archevêché de Montréal* (ACAM), Dossier 111.123, Pie IX, cote 859-1.

dérations et des réflexions, selon moi tout à fait étrangères à son sujet, et capables de choquer bien des gens d'ailleurs assez bien disposés, — des réflexions dont le St-Père lui-même s'est soigneusement abstenu dans son encyclique, qu'elle cite; enfin, parce qu'elle ordonne des prières publiques, conformément à la dite encyclique, chose que chaque évêque doit faire par un Mandement, pour son diocèse en particulier, — chose qui est déjà faite dans celui de Québec, puisque ce Mandement est déjà publié. Agréez . . .⁵

Mgr Bourget en fut donc quitte pour sa peine et n'eut d'autre solution que de publier, le 9 juin 1859, un Mandement ordonnant des prières pour la paix.⁶ Il avait cependant composé deux textes importants qui nous permettront maintenant de connaître sa pensée face à la guerre d'Italie, à l'unification italienne et au principe des nationalités, entre autres choses.

Le premier est un projet de *Lettre circulaire* au clergé qui devait accompagner la *Lettre pastorale*, laquelle s'adressait aux fidèles.

On trouvera donc ci-après d'abord un extrait de la *Lettre circulaire*, puis un très long extrait de la *Lettre pastorale*. Nous incorporerons aux textes les notes que nous avons cru bon d'ajouter pour une meilleure intelligence du texte. Que soit remercié ici, monsieur Philippe Sylvain, directeur de l'Institut d'histoire de l'Université Laval, pour l'aide précieuse qu'il nous a apportée dans la rédaction de ces notes.

FRANÇOIS BEAUDIN, prêtre
Archiviste

Archevêché de Montréal
23 juin 1969

⁵ ACAM, Dossier 272.103, 3e Concile provincial de Québec (1855-1863), cote 859-3.

⁶ *Mandements des Evêques de Montréal*, 4: 9 ss.

TEXTES

I

CIRCULAIRE DE NN.SS. LES ÉVÊQUES DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC AU CLERGÉ¹

Montréal, le 13 mai 1859.

Monsieur,

Comme l'*Union* fera toujours notre force, nous avons cru nécessaire d'en resserrer les liens, par cette Circulaire qui est comme le complément de la Lettre Pastorale qui l'accompagne.

[... p. 3]

Comme la politique est aujourd'hui le brandon des plus funestes divisions, elle n'entrera jamais dans nos rangs, pour faire de nous des partisans serviles des différents partis, qui aspirent au *Pouvoir*. Autrement, nous perdriions cette influence sacrée, qui nous est si nécessaire, pour réprimer les désordres qui règnent dans nos commotions politiques.

Cependant, Mgr Bourget penchera vers le parti conservateur de Cartier, comme l'indique sa lettre à G.E. Clerk du 3 octobre 1860 (ACAM, Registres des Lettres de Mgr Bourget, XI, p. 450) où il lui dit: "Vous êtes un vrai conservateur".

Mais nous devons nous montrer constamment unis pour diriger plus sûrement les peuples, dans ces temps orageux, en leur enseignant les devoirs de conscience qu'ils ont à remplir, en élisant leurs Représentants, Commissaires et autres Mandataires. Mais alors attachons-nous invariablement aux principes, sans jamais nous mêler de diriger le choix des personnes. Or, tout le monde connaît les graves inconvénients qui résulteraient d'une conduite contraire.

Il doit de même y avoir entente cordiale, entre nous tous, quand il s'agit de nous mettre en rapports, avec la Puissance civile, soit pour réclamer les droits qu'a l'Eglise d'être protégée, dans ce pays, qui lui appartient, à tant de titres, soit pour répondre aux [p. 4] diverses questions qui sont de temps en temps proposées au clergé. Car c'est alors surtout que nous devons nous montrer parfaitement unis, dans nos réponses, qui doivent avoir toute la prudence du serpent et la simplicité de la colombe.

Le début de ce paragraphe nous révèle bien les conceptions de Mgr Bourget sur l'union entre l'Eglise et l'Etat, où celui-ci est au service de celle-là.

Cette même entente simple et cordiale doit régner entre nous tous, quand il s'agit d'établir ou de favoriser les institutions qui ont pour but de propager les bons principes. Or, comme aujourd'hui plus que jamais, c'est par les mauvais Instituts, Livres et Journaux que l'on travaille, avec

¹ Original conservé aux *Archives de la Chancellerie de l'Archevêché de Montréal*, (ACAM), Dossier 272.103, (3e Concile provincial de Québec 1855-1863), 859-1.

ardeur, à répandre toutes sortes d'erreurs, nous devons nous donner la main, pour établir et encourager toutes les Institutions, Bibliothèques, et Publications, dont la fin est de conserver le dépôt sacré des bons principes, confié à notre sollicitude.

En affirmant que les mauvais Instituts, Livres et Journaux sont les moyens les plus utilisés pour répandre l'erreur, Mgr Bourget reprend les idées de Mgr Gaume émises dans son ouvrage sur les Révolutions, qui venait de paraître quelque temps auparavant. Il rappelait ainsi la condamnation portée contre l'*Institut canadien* dans ses trois lettres pastorales des 10 mars, 30 avril et 31 mai 1858. Par ailleurs, il avait encouragé l'*Oeuvre des Bons Livres*, établie par les Sulpiciens en 1844, le *Cabinet de Lecture paroissial* des mêmes Sulpiciens et l'*Union catholique* des Jésuites, fondés en 1859. Il avait sûrement vu d'un bon œil la fondation de l'*Institut canadien-français*, le 3 mai 1858.

La *Lettre Pastorale*, que nous vous adressons, n'est pour ainsi dire, que le thème des instructions, que vous avez à faire, pour empêcher que des gens malintentionnés n'abusent de la bonne foi du peuple, pour le tromper par leurs principes faux, mais séduisants. C'est ainsi qu'ils ont cherché à faire croire que les Prêtres ne devaient jamais parler de politique, en chaire, et que tout ce qui regarde les élections et autres affaires publiques, appartient exclusivement à la politique. Nous avons donc à détruire ce faux principe, et tant d'autres de même espèce, en montrant tout simplement que nous avons droit d'éclairer les consciences, dans l'accomplissement des devoirs de la vie civile et politique.

Thème repris maintes fois depuis la lettre pastorale du 18 janvier 1849 contre les rédacteurs de l'*Avenir*, qui lui répondirent par l'article du 14 mars 1849, qui analysait le principe libéral des nationalités. Voir Philippe Sylvain, *Libéralisme et Ultramontanisme* etc., cité dans notre introduction.

II

PROJET DE LETTRE PASTORALE DE NN.SS. LES ÉVÊQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC ²

... [p. 6]

Soyez donc, N.T.C.F. tendrement unis les uns aux autres, pour observer ce grand commandement [de la charité]. St-Pierre nous en donne la raison, qui est des plus convaincantes. C'est que, en possédant le don précieux de la foi, vous êtes une race privilégiée, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple racheté, afin que vous fassiez connaître, par vos

² Original conservé au même endroit, cote 272.103, 859-2.

œuvres, la puissance et la grandeur de Celui qui vous a fait passer des ténèbres dans son admirable lumière. 1 Pi 2 9.

[p. 7]

Vous formez donc, N.T.C.F. dans le sein de l'unité catholique, un seul et même peuple. Vous devez donc, par une conséquence nécessaire, [sic] un esprit national, qui vous soit particulier, et qui caractérise vraiment le peuple de Dieu, puisque, selon le même Apôtre, vous avez eu le bonheur de le devenir. 1 Pi 2 10.

On a ici toute la base de l'argumentation de Mgr Bourget. La guerre entre la France, le Piedmont et l'Autriche est à déplorer parce qu'elle prétend mener à la formation d'une nation, la nation italienne, (alors que, peu importent les barrières politiques, tous les catholiques font déjà partie d'une même nation, la nation catholique: autre principe de la théocratie) et parce qu'ayant lieu entre catholiques, elle donne aux autres le spectacle de la désunion à l'intérieur de la "nation catholique".

Or, d'après le Prince des Apôtres, cet esprit national, que nous appelons *Nationalité*, a ses caractères distinctifs, qui ne conviennent qu'à la nation sainte, qui est le peuple de Dieu. Ils se trouvent énergiquement exprimés dans ces paroles que cet Apôtre adressait aux chrétiens de son temps. Honorez, leur disait-il, tous les hommes: aimez la fraternité: craignez Dieu: honorez le Roi. 1 Pi 2 17.

Un article anonyme des *Mélanges Religieux* du 7 juillet 1843 avait déjà montré comment la nation canadienne-française forme essentiellement une nationalité catholique: "C'est ainsi que nous entendons la nationalité canadienne: la religion, le catholicisme d'abord, puis la patrie. Car celle-ci ne prend de force et de physionomie véritable que dans l'appui et la protection de celle-là: le Canada sans catholicisme, c'est un drapeau sans couleur... C'est parce que nous sommes catholiques que nous sommes une nation dans ce coin de l'Amérique, que nous attirons les regards de toutes les autres contrées, l'intérêt et la sympathie de tous les peuples; c'est parce que nous sommes catholiques que nous avons de l'importance aux yeux de l'Angleterre, importance plus grande dans sa politique que celle de ses colonies protestantes; c'est parce que nous sommes catholiques que nous sommes quelque chose dans notre pays... Qu'on nous dise ce que serait le Canada s'il était peuplé exclusivement d'Anglais et de Protestants, car ce ne sont pas des frontières, ni même des lois et des administrations politiques et civiles qui font une nationalité, c'est une religion, une langue, un caractère national, en un mot; et si nous sommes

de quelque valeur aux yeux de la politique anglaise, soyez assurés que c'est parce que nous sommes catholiques et que nous parlons français... Catholiques français nous sommes bien plus nécessairement les sujets fidèles et dévoués de l'Angleterre que tous nos frères d'une autre origine, et il serait beaucoup plus facile aux Américains d'enlever à la métropole le Haut que le Bas-Canada. Pourquoi cela, si ce n'est que nous, Catholiques français, nous ne pouvons être américains d'aucune manière: ni par les mœurs, ni par la langue, ni par la religion, ni par les sympathies; tandis que pour tous les autres, il ne faut pour cela qu'abattre la barrière d'une frontière et d'un nom politique. Nous sommes, nous, une barrière naturelle et infranchissable à la nationalité anglo-américaine, le boulevard le plus puissant de la domination britannique en Canada."

Nous allons examiner, en peu de mots, ces traits caractéristiques de la vraie *Nationalité*, afin de nous mettre en garde contre cette fausse *nationalité* qui est d'autant plus à craindre, qu'elle est plus séduisante, et qu'elle mène droit à d'affreux principes, sans que l'on puisse s'en douter.

Avant tout, faisons attention que cette vraie *Nationalité* est descendue du ciel, en même temps que la divine charité, par le très miséricordieux Réparateur du Genre humain, qui nous assure, dans l'Évangile, qu'il est venu apporter du Ciel, en terre, ce feu sacré; et que tout son désir est d'en embraser le monde entier. Luc 12, 49. Le véritable esprit de *Nationalité* est donc quelque chose de bien noble, puisque c'est le souffle divin qui anime la nation chrétienne.

Premier caractère de la vraie Nationalité: honorer tout le monde.

Ceux qui ont ce bon esprit se préviennent par tous les témoignages d'honneur, dûs à chacun, à quelque parti politique qu'ils appartiennent. Ils respectent [p. 8] toujours les personnes, quoiqu'ils réprouvent leurs principes. Ils ont pour sacré le caractère de ceux dont ils croient devoir combattre les opinions. Ils ont une véritable estime pour tous les bons, quelques [sic] soient leurs couleurs politiques. Ils sont nobles, dans leurs procédés, même envers ceux qui leur font de l'opposition. Ils soutiennent leurs droits religieux et civils, avec constance et fermeté, mais toujours par des moyens honorables, et dont par conséquent ils n'auront jamais à rougir. Ils traitent avec de justes égards ceux mêmes qui cherchent à les supplanter; et c'est ainsi que souvent ils s'en font des amis. Pour faire triompher leur parti, ils ne recourent jamais à la corruption, à la médisance, et encore moins à la calomnie. Les personnalités [sic], les injures, les fraudes ne sont jamais pour eux des moyens de parvenir à leurs fins. D'où il faut conclure que cette vraie *nationalité*, quand elle règne dans un pays, doit en faire le bonheur.

Second caractère de la vraie Nationalité: aimer la fraternité.

Cette fraternité est catholique, c'est-à-dire qu'elle embrasse toutes les races, toutes les origines, toutes les institutions, que la divine Providence a placées sous une même Puissance et dans un même pays. Car, dans le

grand centre de l'Unité Catholique, toute distinction disparaît, pour laisser, dit St-Paul, la justice de Dieu exercer librement son action bienfaisante, par la foi de J.C. en faveur de tous ceux qui croient en lui. Rom 3, 22.

Il est facile de reconnaître à cette *fraternité catholique*, la vraie *Nationalité*, qui est la charité universelle, qui unit intimement tous les peuples. C'est ce qui nous est clairement marqué, dans le livre de l'Apocalypse, qui est l'histoire mystérieuse et prophétique du peuple de Dieu, jusqu'à la fin des temps.

Car St-Jean, à qui ce livre, plein de merveilles, fut révélé, entendit les Elus chanter, dans le ciel et sur la terre, ce beau cantique: "Seigneur, vous nous avez rachetés, [p. 9] de votre sang, nous tous qui sommes de toute tribu, de toute langue, de tout peuple, de toute nation. Car vous avez fait de nous un royaume, dans lequel règne notre Dieu. Vous nous avez faits Prêtres, et nous régnerons sur la terre. Apoc. 5, 9-10.

On reconnaît cette admirable Nationalité, aux traits frappants, qui caractérisent la charité chrétienne. Car les peuples des diverses langues et des différentes origines, que la divine Providence fait vivre sous un même gouvernement, oublie toutes les susceptibilités nationales, pour se supporter cordialement, malgré leurs défauts mutuels. Car la Nationalité, comme la charité, est douce et patiente.

Depuis, Jean XXIII a reconnu le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Ils sont bien éloignés d'être envieux les uns des autres, et jaloux des avantages, qui pourraient parfois revenir à leurs frères en J.C. Car, ces avantages ne sont pas, à leurs yeux, des préférences odieuses, mais un bien commun, un héritage de famille, qui appartient à toute la *Nationalité*.

Ils ne se laissent pas non plus entraîner dans toutes sortes de partis; et jamais par intérêt ou par passion. Mais ils font toutes choses avec *nombre, poids et mesure*, parce que la vraie *Nationalité* est marquée au coin de la divine sagesse; et qu'elle n'agit point légèrement et avec précipitation.

Ils ne sont point, en travaillant pour le bien public, esclaves de la vanité, qui est si indigne d'un cœur vraiment noble; et ce n'est pas une folle ambition, qui les détermine à se dévouer au service de la Patrie. Car on peut toujours dire, de la Nationalité chrétienne, ce que l'Apôtre a écrit de la divine charité: [p. 10] *Non inflatur, non est ambitiosa, non quaerit quae sua sunt*.

Ils ne se laissent pas dominer par la colère, cette furieuse passion, qui trouble la paix des gouvernements, aussi bien que le repos des particuliers; car la religieuse *Nationalité*, qui les anime, ressemble à la charité, qui ne s'irrite pas, ne pense pas de mal du prochain, ne met pas son plaisir dans l'iniquité, mais se réjouit cordialement de la vérité.

Pour ne pas créer ou fomenter des partis, qui finissent par la ruine des intérêts publics et privés, ils savent faire à propos des concessions, qui concilient les hommes de différentes couleurs politiques, qui aspirent au pouvoir, sans pourtant rien sacrifier des principes, qui ne sauraient se plier à des exigences purement humaines. Car cette sage *Nationalité* est bienveillante, comme la charité qui souffre tout, croit tout, espère tout, soutient tout. 1 Cor 13, 4 et s.

Avec une telle fraternité ou Nationalité, les discussions sont calmes, les avis modérés, les élections paisibles, tous les procédés enfin équitables. Car ce que l'on veut, ce que l'on cherche par-dessus tout, c'est une *justice égale*, qui, semblable au soleil, éclaire indistinctement tous les hommes, quelque [sic] soit leur pays, leur origine, leur langue.

Troisième caractère de la vraie *Nationalité*: craindre Dieu.

La crainte du Seigneur rend les hommes sages et prudents; car elle est elle-même le commencement et le principe de la sagesse. Ps 110, 10. Elle est la source inépuisable des biens les plus précieux. Sag. 7, 11.

[p. 11]

Chez tous ceux qui sont pénétrés de cette crainte divine, qu'ils soient dans la vie publique ou privée, les intérêts religieux passent avant tous les intérêts humains. Car ils regardent comme dites à eux-mêmes ces paroles du Sauveur: Cherchez avant tout le Royaume de Dieu, et sa justice, et tout le reste, qui ne regarde que ce monde, vous sera donné par surcroît. Mat. 6, 33.

Avec cette crainte salutaire, tout se fait selon l'esprit de Dieu. Les électeurs font de bonnes élections. Les législateurs font des lois sages. Les journalistes défendent les bons principes. Ceux qui sont au pouvoir gouvernent avec équité. Les Officiers de police maintiennent l'ordre et la paix. Les magistrats répriment les désordres et les scandales. Les hommes de loi font aimer et observer la justice. Les Juges protègent les petits comme les grands, les pauvres comme les riches, les faibles comme les puissants. Car, chacun connaît qu'il portera son fardeau, devant le juste Juge, qui rendra à chacun selon ses œuvres. Gal. 6, 5. Mat 16, 27.

Ainsi donc, N.T.C.F. avec cette crainte religieuse, vous n'élierez que des marguilliers honnêtes, pour veiller sur le temporel de vos Eglises: vous n'enverrez en chambre que des hommes recommandables, et capables de vous représenter dignement. Vous ne choisirez que des hommes respectables, pour Maires et Conseillers municipaux. Vous ne voudrez avoir pour commissaires d'écoles que des hommes dignes et capables de promouvoir le bien de l'éducation. Car vous portez bien certainement la responsabilité de tous ces actes importants, et vous en rendrez un compte sévère et rigoureux. [p. 12]. Aussi, devez-vous prier beaucoup, pour vous préparer à les faire, avec calme, paix et tranquillité, et demander, au besoin, conseil à des hommes prudents et désintéressés.

Autrement, vous ne seriez pas bénis du ciel, en procédant à ces Actes importants, si vous y portiez un esprit de cabale; si agissant contre votre conscience, vous votiez pour des candidats dont l'incapacité vous serait parfaitement connue; si vous vendiez vos suffrages, à prix d'argent, ce qui est contraire aux lois divines et humaines; si vous donniez vos votes à des hommes indignes, parce qu'ils vous donneraient à boire et à manger; si, surtout, pour faire triompher le parti que vous auriez embrassé, vous en veniez jusqu'à faire des serments indiscrets, injustes ou faux; si ces élections devenaient, par votre faute, tumultueuses; si, durant ces terribles luttes électorales, les frères s'armaient contre les frères et si les lieux d'élection étaient arrosés de sang, et couverts de cadavres. Car, il s'élèverait alors de la terre au ciel une voix terrible, la voix du sang, qui crierait vengeance. Gen 4, 10. Cette voix du sang, injustement répandu, serait encore plus

terrible, si elle était accompagnée du cri du parjure. Car, qu'ils sont épouvantables les malheurs qu'attire le faux serment sur les coupables. Eccli 23, 3, 12.

Quatrième caractère de la vraie Nationalité: honorer le Roi et son gouvernement.

Énoncé du principe divin des rois qui s'oppose au principe des nationalités considéré alors comme révolutionnaire, mais qui allait précisément entrer dans le droit public européen à l'occasion de la guerre d'Italie de 1859. Voir Jacques Godechot, "La France et les événements italiens de 1860", dans *Attidel XXXIX Congresso di Storia del Risorgimento italiano* (Rome, 1961), 399.

Le Prince des Apôtres, qui nous fait cette importante recommandation, nous dit en même temps ce qu'il faut entendre par le Roi, à qui il nous ordonne de rendre les honneurs, qui lui sont dûs. Car, dans cette même Épître, il veut que nous soyons soumis à tous [p. 13] ceux qui sont constitués en autorité; et cela en vue de Dieu. Que ce soit, ajoute-t-il, le Roi lui-même qui vous commande en personne, ou que ce soient les Gouverneurs envoyés par lui, pour réprimer les méchants et protéger les bons, vous devez les honorer, par votre humble soumission. 1 Pi 2, 13.

La raison qu'en apporte le saint Apôtre est que, c'est la volonté de Dieu, que nous en agissions de la sorte; afin que remplissant ainsi les devoirs de fidèles sujets, nous fermions la bouche à ceux qui seraient assez téméraires ou ignorants, pour nous accuser de n'être pas attachés au Gouvernement sous lequel la divine Providence nous fait vivre. C'est ainsi que, dès l'origine de l'Eglise, le Prince des Apôtres a confondu ceux qui de son temps, et après lui, jusqu'à la fin des siècles, devaient accuser les Chrétiens de ne pas honorer leur Gouvernement.

En nous faisant à tous cette importante recommandation, le saint Apôtre nous avertit d'agir comme étant parfaitement libres; mais en même temps, il nous fait voir que cette liberté des enfants de Dieu ne doit jamais dégénérer dans une fausse liberté qui n'est qu'une licence effrénée, ou un voile qui cache un vrai mystère de malice. L'Eglise reconnaît donc à ses enfants le droit qu'ils ont de jouir d'une liberté juste et raisonnable; mais elle ne veut pas qu'elle dégénère en excès.

Défiez-vous donc, N.T.C.F., de cette prétendue liberté, qui n'est qu'une licence sans bornes de faire [p. 14] le mal; et qui a toujours les peuples [sic] dans d'affreux malheurs, quand, dans leur enivrement, ils ont voulu courir après ce fantôme de la *liberté*. L'histoire du dernier siècle est, sous ce rapport, pleine de faits lamentables, qui prouvent à l'évidence que cette *liberté* prétendue est un monstre, que l'enfer a vomi de son sein, pour la désolation du genre humain.

Mais nous comprendrons encore mieux que ce monstre affreux est aujourd'hui, comme il l'a toujours été, altéré du sang des nations, si nous donnons une attention sérieuse à la guerre, qui vient de se déclarer en Europe.

Car c'est un fait avoué publiquement, et connu de tous, que cette guerre n'est entreprise que, pour donner la liberté au Nord de l'Italie. Or, cette liberté n'est réclamée que par des sujets rebelles, qui ont entrepris de secouer le joug des Autorités, qui leur sont devenues odieuses, parce qu'elles les mettent à l'ordre et les contiennent dans leur devoir.

On voit par là que Mgr Bourget est favorable à l'occupation de la Lombardie et de la Vénétie par l'Autriche ! Les conclusions du Congrès de Vienne consacrant cette occupation ne semblent rien avoir qui le révolte !

Ces séditeux voulurent, en 1848, affranchir leur pays, au nom de leur prétendue liberté, pendant que les libéraux de France renversaient le gouvernement alors existant. Car il est à bien remarquer qu'il y a une ligue formée entre les mécontents de tous les pays, au moyen des Sociétés secrètes, qui ont pour but de renverser les trônes et les autels.

Vaincus en Lombardie par les Autrichiens, ils s'emparèrent de Rome, où ils établirent leur quartier général, et où ils exercèrent des cruautés atroces, pillant les Eglises, profanant les lieux saints, et commettant toutes sortes de sacrilèges. A la vue de toutes ces horreurs, N.S.P. le Pape dont ces mauvais sujets méprisaient l'autorité divine et humaine, se vit forcé de quitter Rome, sous un habit emprunté.

Alors que ce sont les Piedmontais qui furent vaincus en 1848 par les Autrichiens, ce sont plutôt les partisans de Mazzini qui établirent la république romaine en février 1849.

Chassés plus tard de la Ville sainte, ils se réfugièrent dans des pays étrangers, où ils continuèrent à tramer entr'eux les plus détestables complots, pour émanciper leur patrie, en y renversant les autorités légitimes. Comme [p. 15] il n'y a rien de sacré pour ces libéraux, sans principes, tous moyens de parvenir à leurs fins leur parurent bons. Ils attentèrent donc plusieurs fois à la vie de l'Empereur des Français, dont l'énergie leur semblait être un obstacle à l'accomplissement de leur coupable dessein. Ils finirent par inventer cette machine infernale qui, mise en jeu, fit périr si misérablement un grand nombre de personnes qui étaient à la suite de ce Prince. Lui-même n'échappa à ce danger éminent que par un miracle de la divine Providence.

Entre l'appui aux autorités légitimes et une allusion à l'attentat d'Orsini mentionné dans l'Introduction, on assiste à une nouvelle condamnation du libéralisme par Mgr Bourget.

Ces hommes cruels et sanguinaires ont pu néanmoins se faire des partisans, dans toutes les classes de la Société [sic] et même jusque dans les administrations gouvernementales. C'est qu'ils flattent toutes les passions humaines, et surtout cet esprit d'indépendance, qui nous est si naturel. Hélas ! c'est pourtant l'esprit de Satan qui, le premier leva l'étendard de la révolte dans le Ciel, et contre Dieu lui-même !

C'est ce qui nous rend en partie raison de ce fait inexplicable [sic], que nous avons aujourd'hui sous les yeux. Une grande guerre entreprise par l'Empereur des Français, pour faire triompher ces sujets rebelles et séditeux

qui, tout dernièrement encore, attentaient à ses jours, d'une manière si lâche et si perfide. Voilà donc le drapeau français qui arrive de l'Orient chargé de lauriers, arboré en Italie, pour y rallier de perfides transfuges et de cruels assassins, et leur donner gain de cause, contre des gouvernements légitimes.

Maintenant, quelque [sic] soit l'issue de cette guerre, dont les suites sont incalculables, il est facile cependant de prévoir les maux innombrables qui vont s'ensuivre. Ce sont deux grandes nations, qui en viennent aux mains. On peut donc s'attendre que le choc sera terrible; que le sang va couler à grands flots; que beau- [p. 16] coup de jeunes gens, qui sont l'espérance de leur famille et de leur patrie, ne reverront plus leurs parents, ni leur pays; qu'une multitude de familles vont être dans le deuil, ayant à pleurer des enfants chéris, des époux tendrement aimés.

Ce sont deux grandes nations catholiques, qui s'arment pour se faire une guerre d'extermination. Voilà donc le Royaume Catholique désolé, par cette fatale division, qui ne peut que produire un déplorable affaiblissement dans l'influence du Catholicisme, sur les nations comme sur les particuliers.

Mgr Bourget révèle ici sa conception de l'influence morale que doit jouer le "Royaume catholique" dont le pape est le Roi.

Aussi, que ne fait pas la sainte Eglise, pour empêcher une guerre, dont le but est si regrettable, et dont les suites pourront être le bouleversement du monde entier. Car, qu'il est à craindre que cette guerre ne devienne générale; et qu'il ne faille bientôt s'écrier avec étonnement ! D'où vient donc ce frémissement des nations; et pourquoi s'agitent-elles ainsi pour donner une prétendue liberté à un petit coin de la terre ? Ps 2, 1.

Au premier cri de guerre, on a vu le Père commun prendre, sans hésiter un instant, une détermination aussi noble que généreuse, pour détourner ce terrible fléau. Ça été de sommer les nations belligérantes de retirer leurs troupes des Etats Pontificaux; aimant mieux s'exposer lui-même à toutes les misères de 1848, que de fournir le plus léger prétexte à cette guerre, que veulent se faire des nations qui font partie de son immense troupeau.

Voir la lettre de Pie IX en réponse à la lettre de Napoléon III du 1er mai 1859. Cf. Pietro Pirri, s.j., *Pio IX e Vittorio Emanuele II dal loro carteggio privato*, t. II, p. 66.

Non content de cette manifestation solennelle de ses intentions paternelles et pacifiques, il élève aujourd'hui ses mains suppliantes vers le ciel, pour demander la paix, que le monde ne saurait donner aux enfants de l'Eglise. Il s'adresse à l'Univers catholique tout entier, pour l'engager à joindre ses prières aux siennes, afin d'éloigner de nous [p. 17] tous cet effrayant nuage qui plane au-dessus de notre globe, et menace toutes les nations de quelque horrible tempête, comme semblait le leur annoncer, l'année dernière, cette comète, dont la traînée lumineuse et la marche rapide frappaient tous les regards. [Suivent un long extrait de la lettre encyclique de Pie IX du 27 avril 1859 et des règles pour ordonner des prières].

[p. 20]

Nous vous prions, N.T.C.F. avec toute la charité paternelle qui nous anime, de bien remarquer, en suivant ces scènes tragiques, qui vont se dérouler à vos regards étonnés, que c'est toujours le peuple qui est sacrifié, dans ces horribles commotions. Car les chefs de ces partis révolutionnaires savent toujours ou presque toujours se mettre à l'abri des dangers sous lesquels ils précipitent ceux qu'ils séduisent, en leur promettant une liberté imaginaire; et dont eux seuls profitent pour un moment.

Sur les conséquences des révolutions (voir ici l'influence de Gaume, mentionné dans l'Introduction), voir ses trois lettres pastorales de 1858.

Si donc, N.T.C.F. vous donnez à ces événements si tristes et si lugubres qui nous sont ménagés par la divine Providence toute l'attention qu'ils méritent, vous vous tiendrez toujours dans une sage réserve, pour ne pas donner votre confiance au premier-venu, pour ne pas lire les livres ou les journaux qui n'impriment que le mauvais esprit de liberté ou d'indépendance, pour ne pas confier vos plus chers intérêts à des hommes qui, n'aimant pas Dieu et sa sainte religion, ne sauraient aimer leurs semblables, d'un amour véritable. Car autrement, Nous vous le disons, dans la sincérité de notre âme, il vous arriverait quelque jour ce qui arrive aux autres; et notre pays, si heureux jusqu'ici, parce que ça toujours été un pays de foi, se verrait bientôt couvert de ruines. Hélas ! On n'y entendrait plus que les tristes gémissements des veuves et des orphelins, qui redemanderaient des époux et des pères, sacrifiés à l'Idole de la liberté. La patrie tout entière plongée dans le deuil et l'affliction pleurerait amèrement la perte de ses meilleurs citoyens, que la tourmente de cette liberté révolutionnaire aurait arrachés à sa tendresse. La Religion elle-même, si intimement unie à la patrie, ne ferait plus entendre que des soupirs, et refuserait toute consolation, parce que ses enfants chéris lui auraient été ravis par cette cruelle liberté, mille fois plus redoutable que le tyran le plus sanguinaire.
